



Informations de base	
2024/2108(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni Subject 6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40 Relations avec les pays tiers Zone géographique Royaume-Uni	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commissions conjointes compétentes au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	AFET Affaires étrangères		REUTEN Thijs (S&D)	18/11/2024
	INTA Commerce international		CARBERRY Nina (EPP)	18/11/2024
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	BUDG Budgets		VAN OVERTVELDT Johan (ECR)	06/01/2025
	ECON Affaires économiques et monétaires		HEINÄLUOMA Eero (S&D)	12/12/2024
	EMPL Emploi et affaires sociales		MENDIA Idoia (S&D)	03/12/2024
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		SMIT Sander (EPP)	14/02/2025
	ITRE Industrie, recherche et énergie		BUDKA Borys (EPP)	12/12/2024
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		GOZI Sandro (Renew)	24/04/2025
	TRAN Transports et tourisme		DANIELSSON Johan (S&D)	21/01/2025

	PECH Pêche	LE CALLENNEC Isabelle (EPP)	07/11/2024
	CULT Culture et éducation	FARRENG Laurence (Renew)	12/12/2024
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	VINCZE Loránt (EPP)	03/12/2024
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Commerce et sécurité économique		ŠEFČOVIČ Maroš

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
28/11/2024	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/11/2025	Vote en commission		
11/11/2025	Dépôt du rapport de la commission	A10-0226/2025	
26/11/2025	Débat en plénière		
27/11/2025	Décision du Parlement	T10-0307/2025	Résumé
27/11/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2024/2108(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Mise en œuvre
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 55
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ38/10/01489

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE768.086	14/04/2025	
Amendements déposés en commission		PE774.277	26/05/2025	

Avis de la commission	EMPL	PE773.239	27/06/2025	
Avis de la commission	BUDG	PE773.240	02/07/2025	
Avis de la commission	ENVI	PE771.972	03/07/2025	
Avis de la commission	IMCO	PE773.105	15/07/2025	
Avis de la commission	PECH	PE771.909	16/07/2025	
Avis de la commission	ITRE	PE772.062	16/07/2025	
Avis de la commission	TRAN	PE773.287	16/07/2025	
Avis de la commission	LIBE	PE773.306	16/07/2025	
Avis de la commission	ECON	PE773.038	17/07/2025	
Avis de la commission	CULT	PE773.116	17/07/2025	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A10-0226/2025	11/11/2025	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0307/2025	27/11/2025	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2026)05-05	05/05/2026	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Transparence				
Nom	Rôle	Commission	Date	Représentant(e)s d'intérêts
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	22/10/2025	BritCham
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) pour avis	ECON	21/10/2025	Scottish Government
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	01/10/2025	Greater London Authority
BENIFEI Brando	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	22/09/2025	UK mission to the European Union
TORSELLI Francesco	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	10/09/2025	Eni S.p.A. Lucia Odone Daniele D'Angelo
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	09/07/2025	UK Mission
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) pour avis	ECON	26/06/2025	Drax Group plc
HEINÄLUOMA Eero	Rapporteur(e) fictif/fictive pour avis	ITRE	11/06/2025	National Energy System Operator
ZOVKO Željana	Rapporteur(e) fictif/fictive	AFET	21/05/2025	EEAS
POKORNÁ JERMANOVÁ Jaroslava	Rapporteur(e) pour avis	ECON	16/05/2025	Revolut Ltd

REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	14/05/2025	UK Mission
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	24/04/2025	British Embassy in France UK Mission to the EU
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	24/04/2025	Universities UK International (UUKi)
MENDIA Idoia	Rapporteur(e) fictif/fictive	IMCO	23/04/2025	EUROCHAMBRES – Association of European Chambers of Commerce and Industry
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	10/04/2025	League of European Research Universities
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	10/04/2025	Scottish Government
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	10/04/2025	Office of the Northern Ireland Executive Brussels
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	10/04/2025	COIMBRA GROUP
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	09/04/2025	British Council
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	09/04/2025	UK Second Permanent Secretary, European Union and International Economic Affairs
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	09/04/2025	UK Minister of State for Europe, North America & Overseas Territories
FARRENG Laurence	Rapporteur(e) pour avis	CULT	08/04/2025	Performing Arts Employers Associations League Europe)
BENIFEI Brando	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	03/04/2025	UK mission to the EU
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	02/04/2025	UK Mission
BOYLAN Lynn	Rapporteur(e) fictif/fictive	INTA	28/03/2025	Environmental Justice Network Ireland
REUTEN Thijs	Rapporteur(e)	AFET	12/02/2025	UK Mission
CARBERRY Nina	Rapporteur(e)	INTA	15/01/2025	National Grid Commercial Holdings Limited
CARBERRY Nina	Rapporteur(e)	INTA	09/12/2024	SSE
CARBERRY Nina	Rapporteur(e)	INTA	13/11/2024	City of London Corporation
CARBERRY Nina	Rapporteur(e)	INTA	30/10/2024	British Irish Chamber of Commerce Centre for European Reform Confederation of British Industry
CARBERRY Nina	Rapporteur(e)	INTA	22/10/2024	Ibec

Mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération UE-Royaume-Uni

2024/2108(INI) - 27/11/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 490 voix pour, 41 contre et 74 abstentions, une résolution sur la mise en œuvre de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni.

Importance du partenariat entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Le Parlement souligne le caractère essentiel du partenariat entre l'Union européenne (UE) et le Royaume-Uni, fondé sur des valeurs communes, des intérêts partagés et la nécessité de répondre ensemble aux menaces croissantes pesant sur la sécurité en Europe. Il reconnaît le rôle majeur du Royaume-Uni dans la sécurité du continent et insiste sur la mise en œuvre complète des accords existants: l'accord de retrait, le cadre de Windsor et l'accord de commerce et de coopération (ACC).

Les députés estiment que premier sommet UE - Royaume-Uni organisé le 19 mai 2025 à Londres est une **étape importante** dans la relance et l'approfondissement du partenariat entre l'Union et le Royaume-Uni, ainsi que le point de départ d'une coopération plus structurée, en particulier avec la mise en œuvre du partenariat de sécurité et de défense. Il faut désormais **traduire dans les faits** les déclarations politiques et que l'Union et le Royaume-Uni tiennent leurs engagements, en particulier en ce qui concerne les actions industrielles de défense.

L'ACC est l'un des accords commerciaux les plus ambitieux et les plus complets que l'Union ait conclus avec un pays tiers. S'il ne remplace pas l'adhésion à l'Union et les bénéfices de l'accès au marché unique et à l'union douanière, il présente néanmoins **un potentiel important pour la coopération future**. Les députés se félicitent que la mise en œuvre de l'ACC se poursuive sans difficulté et que tous les engagements prévus pour 2023 et 2024 soient honorés ou en voie de l'être.

Irlande du Nord

Le Parlement rappelle la situation spécifique de l'Irlande du Nord qui résulte du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord, lequel a été conclu afin de préserver l'**accord du Vendredi saint** à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union. Il soutient le fait que la position unique et spécifique de l'Irlande du Nord continue d'être reconnue, le pays conservant un double accès au marché intérieur de l'Union et au marché intérieur du Royaume-Uni. Il demande **la mise en œuvre intégrale**, de toutes les composantes du cadre de Windsor afin d'éviter la réapparition d'une frontière physique en Irlande, de préserver l'accord du Vendredi saint dans toutes ses dimensions et de garantir un commerce et une coopération harmonieux, tout en préservant l'intégrité du marché unique et de l'union douanière.

Le Royaume-Uni doit appliquer rapidement et intégralement la part de l'accord qui lui revient afin d'assurer la stabilité à long terme des relations entre l'Union et le Royaume-Uni. Cela implique notamment :

- que le Royaume-Uni doit rendre opérationnels ses **mécanismes douaniers** et SPS afin de résoudre les problèmes de circulation des marchandises entre la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord et d'éviter que les consommateurs d'Irlande du Nord ne subissent des perturbations dans les livraisons et qu'ils aient moins de produits à leur disposition;

- la mise en œuvre intégrale des mécanismes d'échange d'informations, ainsi qu'un meilleur suivi des nouveaux processus et systèmes de **livraison de colis** relevant du cadre de Windsor et de leur incidence sur l'accès au marché pour les consommateurs.

Les députés réaffirment l'importance historique de l'accord du Vendredi saint et rappellent que le Royaume-Uni est tenu de ne pas diminuer les droits et garanties prévus par celui-ci. L'Union demande une surveillance continue de ses engagements et une coopération étroite avec les autorités britanniques, y compris un **dialogue renforcé** avec les institutions nord-irlandaises.

La résolution appelle à : i) nommer un représentant spécifique pour assurer la liaison avec l'Irlande du Nord; ii) s'appuyer sur les avantages des programmes PEACE et à examiner dans quelle mesure une politique de cohésion plus large peut favoriser le processus de réconciliation; iii) supprimer l'autorisation de voyage électronique pour l'Irlande du Nord afin de permettre des déplacements sans entrave sur toute l'île d'Irlande, iv) garantir la libre circulation des travailleurs des deux côtés de la frontière.

Exploiter le potentiel de l'ACC

Le Parlement demande aux deux parties d'approfondir le partenariat entre l'Union et le Royaume-Uni, d'exploiter pleinement le potentiel de l'ACC dans les domaines d'intérêt mutuel, notamment à l'aide d'un alignement sectoriel volontaire, de mécanismes de reconnaissance mutuelle et d'un dialogue sur l'innovation en matière de réglementation, et d'envisager de renforcer la coopération dans le domaine douanier.

Les députés se félicitent des conclusions du sommet, qui ont réaffirmé un engagement commun en faveur d'un renforcement de la coopération dans des secteurs clés tels que **l'énergie**, notamment la possibilité pour le Royaume-Uni de participer au **marché intérieur de l'électricité de l'Union, les nouvelles technologies et l'agroalimentaire**. Ils incitent les deux parties à tirer parti du nouvel élan politique du sommet pour accomplir des progrès tangibles dans ces secteurs.

Partenariat en matière de sécurité et de défense

Le Parlement salue l'accord relatif à un partenariat en matière de sécurité et de défense conclu lors du sommet Union - Royaume Uni, qui renforce la coopération, fournit le cadre structuré qui est absent de l'ACC et établit et démontre l'engagement renouvelé du Royaume-Uni à dialoguer avec l'Union sur les questions de politique étrangère et de sécurité. Une **coordination renforcée** est essentielle pour répondre aux crises mondiales dans le contexte d'un environnement sécuritaire marqué par des menaces hybrides, des cyberattaques et des campagnes de désinformation et pour promouvoir la démocratie et les droits de l'homme et assurer la sécurité régionale et internationale.

Les députés se félicitent que le partenariat en matière de sécurité et de défense mette en place une **coopération plus structurée et davantage institutionnalisée** sur les questions de politique étrangère, de sécurité et de défense à différents niveaux de gouvernance. Cette pratique pourrait constituer une base solide de coopération et être institutionnalisée au moyen d'un instrument juridiquement contraignant.

La résolution souligne que l'Union et le Royaume-Uni doivent suivre de près la mise en œuvre des dispositions du partenariat en matière de sécurité et de défense et des engagements énoncés dans la convention d'entente. Le **Parlement** doit demander à la Commission de rendre pleinement compte du respect des engagements qu'elle a pris dans le cadre de la convention d'entente conclue avec le gouvernement britannique.

De manière générale, les députés réaffirment l'attachement du Parlement à suivre attentivement la mise en œuvre de l'ACC et rappellent que la Commission devrait fournir immédiatement des informations complètes au Parlement sur la mise en œuvre de l'ACC afin de garantir un contrôle adéquat.